

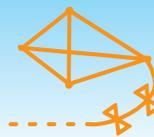
Les Infos municipales



Beaucé

JUILLET 2020
N° 73





Le Comité de rédaction
et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes vacances



SITE INTERNET : www.beauce35.fr

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Organisation du Conseil	3/4
Zone Beauséjour	5
Brèves	6/10
Budget	11/13
Urbanisme	14
Aménagements /Travaux	15/16
Actualités	17/18
Infos pratiques	19/21
Portrait	22
Vie Communale	23
Vie Associative	24/28
École	29/30
Calendrier	31

Ce numéro de BEAUCE Infos représentant le premier d'une nouvelle mandature, permettez-moi tout d'abord de remercier, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, les Beaucéennes et Beaucéens qui nous ont accordé leur confiance. Devenir le maire de la commune est un honneur que je reçois avec humilité.

En succédant à mes deux prédécesseurs avec qui j'ai commencé mon engagement municipal, j'ai pu découvrir notre Commune à leurs côtés, et apprendre au fil des mandats.

Je tiens à leur rendre hommage pour les nombreuses années d'engagement à travailler pour l'intérêt collectif : Marcel GUIDECOQ, Maire de 1965 à 2008, et Jean-Louis LAGREE, Maire de 2008 à 2020. Je remercie également les membres du précédent Conseil qui ont cessé leurs fonctions ; ce fût un plaisir de travailler en leur compagnie.

Après deux mois d'attente, notre équipe s'est mise au travail et s'imprègne des dossiers en cours. Nous serons au plus près de tous les habitants, dans un esprit d'écoute, de dialogue, de respect, de tolérance de manière transparente et efficace.

Nous avons vécu un printemps inédit, perturbant notre champ de liberté et de déplacement, loin de nos proches, dans la crainte du virus, dans l'attente d'une reprise d'activités pour certains....

Beaucoup d'entre vous ont pu découvrir, s'approprier et apprécier notre cadre champêtre aux portes de la Ville avec ses nombreux chemins piétonniers. Nous lancerons d'ailleurs dans les prochaines semaines un programme de création de nouvelles voies douces pour accentuer ce maillage.

A peine installés, deux dossiers importants se présentent à nous.

* Tout d'abord l'École : nous devons accueillir tous les enfants de la PS au CM2 tout en assurant de parfaites conditions sanitaires. La rentrée 2020-2021 sera perturbée par les travaux que nous engagerons suite aux dégâts occasionnés par la tempête Denys de février. Le confinement conduit à un énorme retard. Nous sommes désolés des désagréments engendrés pour les prochains mois.

* Puis « l'héritage » de mon prédécesseur, la zone de Beauséjour. Malgré les pressions, médiatique, associative et des détracteurs, je me suis accordé le mois de juin pour rencontrer, écouter et établir un audit juridique. Vous trouverez ci-après les précisions nécessaires et utiles à la compréhension de ce dossier sensible et complexe et, ma position. J'ai bien conscience que pour une partie d'entre vous cette décision ne vous conviendra pas : elle répond à ce que je pense préférable pour notre Commune au sein du territoire fougerais, et à son avenir sur le long terme.

La rentrée d'automne sera marquée par deux temps forts que vous pouvez noter dans vos agendas. Le Pommé organisé par Beaucé-Animation, un moment intergénérationnel et convivial, et le Championnat Régional des Volières organisé par les Volières Fougeraises.

Je remercie ces bénévoles qui donnent de leurs temps et de l'énergie pour vous permettre de partager ces moments de « bien vivre ensemble ».

Je finirai en vous souhaitant un très bon été, de bonnes vacances, tout en vous précisant de ne pas relâcher vos efforts sur les gestes barrières : le COVID n'est toujours pas derrière nous !

Très cordialement,
 Le Maire, Stéphane IDLAS

HORAIRES MAIRIE :

Ouverture au public :

Lundi au Jeudi : 8 H 30 à 12 H 30
 Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30
 13 H 30 à 18 H 00
 Samedi : 8 H 30 à 12 H 00

Permanences Maire :

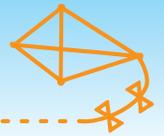
Lundi : 8 H 30 à 12 H 00
Mercredi : 10 H 00 à 12 H 00
Vendredi : 8 H 30 à 12 H 00

Permanences Adjoints :

Mercredi : 8 H 30 à 10 H 00
 Samedi : 8 H 30 à 10 H 00



Organisation du Conseil



Nouveau Conseil Municipal

- Le 28 mai dernier, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de LA PASSERELLE, les membres du Conseil municipal de la Commune de BEAUCE élus le 15 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGRÉE.
- Compte tenu des recommandations sanitaires formulées par le Comité Scientifique COVID 19 du 8 Mai 2020, Monsieur le Maire demande à ce que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos pour toute la durée de la réunion.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prononce le huis clos pour l'ensemble de la séance du Conseil Municipal.
- Le secrétaire de séance était le plus jeune de l'équipe Antoine Piron.

Élection du maire

- Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée.
- Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.
- Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
- Stéphane IDLAS était le seul candidat. Il a été élu avec 14 voix et un nul.

Election des adjoints

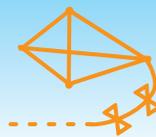
- Sous la présidence de Monsieur Stéphane IDLAS élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.
- Le président a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.
- Ont été proclamés adjoints élus à la liste entière et immédiatement installés les candidats suivants :
- Pierre BERHAULT (1er adjoint), délégation voirie et réseaux
- Sylvaine BERTHELOT (2ème adjointe), délégation urbanisme et communication
- Louis CREIGNOU (3ème adjoint), délégation affaires scolaire, direction ressources humaines et jeunesse
- Brigitte LAGRÉE (4ème adjoint), délégation animation, vie associative et sport.



- Fabrice LIBOR, Denis POTIER, Philippe FAUCIEL, Antoine PIRON, Fabienne LESAVETIER, Jeanine PERDRIEL,
○ Paulina TABRIZI, Mickaël PRIOUL, Marie-Stéphane MACE, Alexandra FLINOIS,
○ Louis CREIGNOU, Brigitte LAGRÉE, Stéphane IDLAS, Sylvaine BERTHELOT, Pierre BERHAULT.



Organisation du Conseil



Election des délégués du Conseil Municipal au Sein des commissions communales et des E.P.C.I..

A la suite du dernier renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite celui-ci à désigner ses représentants au sein des commissions communales, des établissements publics de coopération intercommunales, et des autres structures intercommunales.

Commissions Communales :

Finances – Appels d’offres	Stéphane IDLAS ; Pierre BERHAULT ; Sylvaine BERTHELOT ; Louis CREIGNOU ; Brigitte LAGRÉE ; Fabrice LIBOR ; Alexandra FLINOIS.
Commission d’Appels d’offres	Titulaires (2) : Stéphane IDLAS ; Pierre BERHAULT. Suppléants (2) : Brigitte LAGRÉE ; Paulina TABRIZI.
Urbanisme	Stéphane IDLAS ; Sylvaine BERTHELOT ; Pierre BERHAULT ; Philippe FRAUCIEL ; Denis POTIER.
Voirie-Aménagements-Développement Durable	Pierre BERHAULT ; Jeanine PERDRIEL ; Fabrice LIBOR ; Denis POTIER ; Fabienne LESAVETIER ; Antoine PIRON.
Bâtiment-Réseaux-Environnement	Pierre BERHAULT ; Brigitte LAGRÉE ; Denis POTIER ; Antoine PIRON.
Délégation assainissement Fougères-agglomération	Titulaire (1) : Pierre BERHAULT. Suppléant (1) : Denis POTIER.
Affaires scolaires-enfance-jeunesse	Louis CREIGNOU ; Marie-Stéphane MACÉ ; Fabrice LIBOR ; Alexandra FLINOIS ; Fabienne LESAVETIER ; Mickaël PRIOUL.
Restauration scolaire	Louis CREIGNOU
Ressources humaines	Louis CREIGNOU
Animation-Sports-Vie associative	Brigitte LAGRÉE ; Marie-Stéphane MACÉ ; Denis POTIER ; Alexandra FLINOIS ; Mickaël PRIOUL ; Paulina TABRIZI.
Conseil d’administration du Comité de Gestion du plan d’eau communal	Stéphane IDLAS ; Brigitte LAGRÉE ; Sylvaine BERTHELOT.
Communication	Sylvaine BERTHELOT ; Brigitte LAGRÉE ; Fabrice LIBOR ; Fabienne LESAVETIER ; Mickaël PRIOUL ; Paulina TABRIZI.
Affaires sociales (C.C.A.S.)	Stéphane IDLAS ; Brigitte LAGRÉE ; Louis CREIGNOU ; Marie-Stéphane MACÉ ; Philippe FRAUCIEL.

Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et Associations :

FOUGERES AGGLOMÉRATION	Titulaire : Stéphane IDLAS Suppléant : Paulina TABRIZI
SYNDICAT DE VOIRIE DE FOUGERES NORD Élargi	Titulaires (2) : Pierre BERHAULT ; Denis POTIER. Suppléants (1) : Jeanine PERDRIEL
SMICTOM	Titulaire : Pierre BERHAULT Suppléant : Louis CREIGNOU
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.CO.T.) du Pays de Fougères	Titulaires (2) : Stéphane IDLAS ; Sylvaine BERTHELOT Suppléants (2) : Brigitte LAGRÉE ; Antoine PIRON
COMITÉ DE SUIVI DE LA DÉVIATION DE LA RN 12	Titulaire : Stéphane IDLAS Suppléant : Antoine PIRON
OFFICE CANTONALE D’ANIMATION SPORTIVE	Titulaire : Alexandra FLINOIS Suppléant : Paulina TABRIZI
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D’ÉNERGIE 35	Titulaire : Denis POTIER Suppléant : Philippe FRAUCIEL
A.D.M.R. Fougères Nord	Fabienne LESAVETIER
CAUDHEM	Fabienne LESAVETIER
PRÉVENTION ROUTIERE	Louis CREIGNOU
DÉFENSE NATIONALE	Alexandra FLINOIS
LE PAYS	Titulaires (2) : Stéphane IDLAS ; Philippe FRAUCIEL Suppléants (2) : Brigitte LAGRÉE ; Marie-Stéphane MACÉ
ASSOCIATION FOUGERES PAYS EN MARCHÉ	Titulaire : Philippe FRAUCIEL Suppléant : Mickaël PRIOUL



Zone Commerciale Beauséjour



Je me suis accordé un temps pour rencontrer et écouter les différentes parties, commerçants, CCI, associations diverses et élus. Jusqu'à présent, je n'ai pas souhaité répondre à tous ceux qui ont alimentés cette pression médiatique. Disposant désormais de tous les éléments juridiques nécessaires à la compréhension du dossier, le temps est venu d'exposer mon point de vue qui, j'en ai bien conscience, ne fera pas l'unanimité.

Cessons toute démagogie et exposons clairement la réalité de ce dossier aux habitants du territoire. En prenant mes fonctions le 28 mai dernier, j'ai hérité d'un dossier qui soulève la polémique depuis la signature d'un Permis d'Aménager de 3 lots sur une surface de 23776m² (5800 m² de surface de plancher) le 24/01, et la signature d'un Permis de Construire le 17 mars pour une enseigne alimentaire « Grand Frais » de 991m² de surface de vente sur un lot de 15818 m².

Ne refaisons pas le débat de 2012 mais je constate que ceux qui ont laissé faire un développement outrancier à l'Ouest durant toutes ces dernières années sont quasiment les mêmes qui se manifestent aujourd'hui pour contrer un projet d'aménagement mesuré à l'Est. De même dénoncer le problème de l'agriculture est un argument non recevable ici : depuis le PLU approuvé en 2007 ces terrains ont vocation à être urbanisable ; il y a eu moins de polémique à amputer de bonnes terres agricoles à l'Ouest !..

Contrairement à ce que certains affirment depuis janvier, nous avons des textes de Loi (Code de l'Urbanisme, Code du Commerce), des documents d'urbanisme opposables tels le SCOT du Pays de Fougères et le PLU de Beaucé qui permettent aujourd'hui à des investisseurs privés de monter un tel projet : j'insiste sur le fait que le

Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale de 2010 encore en vigueur permet cet aménagement.

Ce type de schéma prévoit l'organisation territoriale avec des objectifs de développement, en matière d'équipements, de services, de commerces, d'artisanat et d'habitat, tout en respectant notre environnement.

Nourri de la réflexion de 63 délégués représentant 44 communes, le projet de révision du SCOT à l'horizon 2030-2035, même à travers l'arrêté de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), a identifié deux zones d'activité commerciale autour du pôle urbain fougérais : La Pilais et Beauséjour, confortant le souhait des aménageurs. Cela signifie que majoritairement à l'échelle du Pays de Fougères les élus en pensant au territoire de demain maintiennent ces 2 zones. Quoi qu'en pensent les élus fougérais, ce choix est établi pour un territoire plus élargi que la Ville ou notre commune. Il y a des règles démocratiques au sein de nos assemblées ; remettre tout en cause sur le zonage est assez surprenant !..

Sur le fond, et pour reprendre des termes à la mode, le « monde d'après » ne se met pas en place d'un coup de gomme sur le « monde d'avant » : il y a des règles de Droit. Malgré tout, nous sommes à un tournant où les élus peuvent infléchir certaines orientations pour penser à un autre type d'avenir. **L'enjeu de ce débat polémique est de trouver un juste équilibre entre une croissance mesurée, une logique environnementale et une attractivité, pour nos résidents actuels et futurs sur l'ensemble de notre territoire communautaire.**

Les données économiques et environnementales, les politiques locales engagées pour revitaliser nos bourgs et le commerce en centre ville de Fougères, nous obligent à prendre des orientations différentes par rapport à 2012.

Je ne suis pas favorable à ce qu'une nouvelle enseigne alimentaire d'une telle surface s'installe, ici ou ailleurs. Je ne peux pas soutenir un projet auquel je n'adhère pas. De plus, à la lecture de l'audit juridique et d'un courrier des services préfectoraux, le Permis de Construire signé par mon prédécesseur présente des fragilités qui le rendraient illégal.

A partir de ces éléments, j'ai donc décidé d'engager une demande de procédure de retrait de ce Permis de Construire accordé par mon prédécesseur à l'enseigne Grand-Frais.

Concernant le Permis d'Aménager, je maintiens ma position de défendre une zone d'activité commerciale sur Beauséjour et réitère mes propos tenus début mars. Cette zone est un juste ré-équilibre Est /Ouest et répond aux enjeux de notre territoire et de son attractivité.

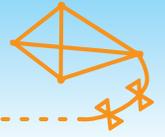
Avec les porteurs de projet qui ont fait le pari d'investir sur cette zone depuis près de 10 ans, il est important de réfléchir ensemble avec tous les acteurs sur l'aménagement de cette zone. Si cela n'est pas possible, en dégageant des moyens financiers Fougères Agglomération pourrait reprendre la main... si cela répond majoritairement au souhait des élus ?..

Ces deux scénarios permettraient d'imaginer l'aménagement d'une zone plus cohérente, offrant une complémentarité d'enseignes commerciales, permettant à des structures à l'étroit en Ville de pouvoir s'implanter avec une meilleure visibilité et un meilleur accès, tout en répondant aux attentes des consommateurs.

En conséquence, je défendrai le Permis d'Aménager de la zone de Beauséjour face au recours déposé par la Ville de Fougères.

Stéphane Idlas





Nous vous informons dans chaque bulletin des principales décisions prises par vos élus lors des séances de Conseil Municipal. Certaines peuvent apparaître dans cette rubrique ou regroupées par thème. L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune « beauce35.fr »

Compétence assainissement

A compter du 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement a été transférée à Fougères Agglomération.

Il a été décidé :

- D'approuver la clôture du budget annexe assainissement à l'issue des opérations de l'exercice 2019, et l'intégration des soldes de son compte de gestion au budget principal,
- D'arrêter le principe :
 - du transfert partiel des résultats de clôture du budget annexe assainissement, constatés au 31 décembre 2019, au budget annexe « régie assainissement » de Fougères Agglomération,
- De prendre acte qu'une délibération concordante sera prise par le conseil municipal et le conseil communautaire, après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019, pour arrêter les montants définitifs des résultats et de leur affectation,
- De préciser que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectuera selon le schéma comptable suivant :
 - Dépense sur le budget principal de la commune au compte 678
 - Recette sur le budget annexe « régie assainissement » de Fougères Agglomération au compte 778
- De préciser que le transfert de l'excédent d'investissement s'effectuera selon le schéma comptable suivant :
 - Dépense sur le budget principal de la commune au compte 1068
 - Recette sur le budget annexe « régie assainissement » de Fougères Agglomération au compte 1068
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de Fougères Agglomération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Défense extérieure contre l'incendie :

Suite à la présentation faite par Monsieur le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la Commune, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie qui listera des points d'eau incendie (P.E.I.) relevant du pouvoir de police spéciale DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Toute création d'un nouveau point d'eau incendie public ou privé fera l'objet d'une information au SDIS. Les cas de carence programmée de tout ou partie de la DECI (lavages de réservoirs de châteaux d'eau, travaux sur les réseaux ...) feront l'objet d'un signalement au SDIS de l'Ille et Vilaine.
- s'assurer que chaque Point d'Eau Incendie (P.E.I.) sous pression possède un débit ou volume adapté selon le risque (courant faible ou courant ordinaire),
- faire réaliser tous les 3 ans les contrôles fonctionnels et les mesures du débit/pression des P.E.I. sous pression (poteaux et bouches incendie), publics et privés,
- de réaliser des conventions avec les propriétaires de P.E.I. privés.

Des études sont en cours pour la mise en place de 2 P.E.I. aux lieudits La Genaie et La Métairie.

Adoption de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Contexte :

L'entreprise de recyclage Guy PRADAT, assurant la gestion globale et la valorisation des déchets non dangereux, dont le site d'exploitation majeur est implanté au lieu-dit de la Coquetière

à BEAUCE, a fait connaître à la commune ses besoins de développement.

Par anticipation à son projet de développement, l'entreprise a acquis la parcelle AE1317, et s'est attachée les services d'un architecte pour la conception de son projet de construction. L'entreprise est aussi engagée dans une démarche d'amélioration continue par la mise en place d'un Système de Management de la Qualité, de l'Environnement et de la Santé/Sécurité, selon les référentiels ISO 9001 / ISO 14001 et OHSAS 18001.

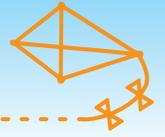
Au regard des efforts engagés et de son enclavement sur le territoire de BEAUCE, la commune souhaite autoriser le projet de développement de l'entreprise.

A ce jour, le plan local d'urbanisme (PLU) de BEAUCE ne permet pas la réalisation des projets envisagés par l'entreprise. Il s'avère que la zone urbaine à vocation d'activité, indicé UA, identifiant l'entreprise au plan de zonage du PLU, n'intègre que partiellement la parcelle AE1317, qui est aussi comprise en zone agricole, la rendant pour partie inconstructible pour l'entreprise. De plus, la zone UA est impactée par la délimitation d'une marge de recul inconstructible de 75 mètres comptés depuis l'axe de la route nationale 12 (RN12).

Objet de l'étude :

Afin de permettre la mise en œuvre du projet d'extension de l'entreprise, il est donc nécessaire d'effectuer :

- **Une procédure de déclaration de projet** ayant pour objectif d'ouvrir à l'urbanisation à vocation d'activité l'ensemble de la parcelle AE1317 et de réduire la marge de recul de 75 mètres inconstructible. Ainsi, la zone UA passerait d'une surface de 3,88 ha à 5,69



ha, soit l'ajout de 1,81 ha et la surface constructible de 2,85 au PLU initial à 5,15 ha au PLU modifié.

- **Une étude dite « Loi Barnier »**, visant à réduire la marge de recul inconstructible de 75 mètres, dans le but d'optimiser l'aménagement de l'espace constructible, en tenant compte des critères définis par l'article L.111-8 du code de l'urbanisme, correspondant à la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages ;

- **Une mise en compatibilité du PLU de BEAUCE**, composée de l'intégration de la modification apportée au plan de zonage, de l'étude menée en application de la « Loi Barnier » et de la définition d'une orientation d'aménagement de la zone UA de la Coquetière.

L'intérêt général du projet :

Le projet a pour objectifs de permettre le développement de l'entreprise de recyclage, d'améliorer sa perception depuis la RN12 et plus largement l'image, la représentation de l'activité économique du pays de Fougères en entrée Est de l'agglomération fougéraise.

Ce projet revêt par ailleurs un caractère d'intérêt général pour la Commune en permettant de maintenir les emplois sur son territoire.

Les frais engagés par la municipalité sur ce dossier seront intégralement pris en charge par la SAS PRADAT, soit 7885.99€ TTC

Aide attribuée pour les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) TPCV.

La Commune de BEAUCE a réalisé des travaux dans le cadre du programme des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

A ce titre, le Pays de Fougères a déposé au Nom de la Commune au pôle national des CEE, un dossier de demande pour un volume de 1095.85 Mwh Cumac.

Dans le cadre de la convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Économie d'Énergie qui lie la Commune avec le Pays de Fougères, ces CEE sont valorisés à hauteur de 2.34 € le Mwh Cumac.

Ainsi, une aide de 2 564.29 € est attribuée à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'établir le titre de recette correspondant à ce montant.

Mise en lumière de la placette LA PASSERELLE

La mise en lumière de la placette située à proximité de la salle LA PASSERELLE correspond à la création de deux points lumineux sur sa partie Ouest.

L'étude a été confiée à l'Entreprise BOUYGUES Énergie et Services, dont l'estimation pour la pose de 2 candélabres Yoa équipés de lanterne Comatelec Yoa s'élève à 4 158.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'étude qui vient de lui être présentée pour la mise en lumière.
- Décide de procéder aux travaux correspondants pour un montant de 4 158.00 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adoption de la convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 14 de la LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique autorisant la Communauté d'Agglomération à déléguer, par convention, tout ou partie des

compétences eau et assainissement ainsi que la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines définie à l'article L. 2226-1 à l'une de ses Communes membres,

Monsieur le Maire expose que :

A compter du 1er janvier 2020, Fougères Agglomération exercera sur l'ensemble de son territoire la compétence de « gestion des eaux pluviales urbaines », telle que prévue à l'article L. 5216-5-I-10° et définie aux articles L. 2226-1 et R. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales, au titre de ses compétences obligatoires, en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite NOTRe.

Afin de permettre la continuité des services publics de gestion des eaux pluviales urbaines dans les meilleures conditions, il est possible que la Communauté d'agglomération délègue la gestion de cette compétence aux communes qui le souhaitent.

La délégation de la compétence entraîne la conclusion d'une convention de délégation.

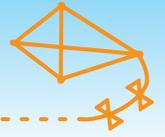
Cette convention a pour objet de définir le périmètre, la durée, les modalités juridiques et financières de la délégation de compétence accordée par la Communauté d'agglomération, autorité délégante, à la Commune de BEAUCÉ, autorité délégataire, relative à la gestion des eaux pluviales urbaines.

Monsieur le Maire soumet la convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à l'approbation du conseil municipal.

La convention prend effet à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Elle pourra être le cas échéant renouvelée par voie d'avenant.

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à la majorité absolue, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de délégation de compétence gestion des eaux pluviales urbaines;
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.



Transfert partiel des résultats de clôture du budget d'assainissement dans le cadre du transfert de compétence de Fougères Agglomération.

Par délibération du 19 Décembre 2019 ayant pour objet la clôture du budget d'assainissement suite au transfert de la compétence assainissement à Fougères Agglomération à compter du 1^{er} Janvier 2020, le principe du transfert partiel des résultats de clôture du budget annexe assainissement, constatés au 31 décembre 2019, au budget annexe « régie assainissement » de Fougères Agglomération, avait été acté.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 Janvier 2020, le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2020 ont été approuvés, faisant ressortir un résultat global excédentaire s'élevant à 204 431.07 €, dont 52 635.51 € en section d'investissement, et 151 795.56 € en section d'exploitation.

Il est précisé que selon la facture dressée le 13 novembre 2019 par le service du Syndicat de Voirie de Fougères Nord élargi, des travaux ont été réalisés pour la recherche et la mise à niveau de tampons du réseau d'eaux usées pour un montant de 6 755.20 € réglé sur la section de fonctionnement du budget communal.

Enfin, dans le cadre de la réalisation du schéma directeur d'assainissement, le Cabinet HYDRACOS a répertorié des travaux dont la réalisation devra être envisagée dans un avenir plus ou moins proche, pour un coût global estimé à 426 300 € h.t.

Après avoir entendu le rapport dressé par Monsieur le Maire sur les résultats financiers de l'exercice 2019 du budget d'assainissement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de transférer partiellement au budget annexe « régie assainissement » de Fougères Agglomération les résultats de clôture du budget annexe assainissement constatés au 31 décembre 2019, déduction étant faite des travaux engagés sur le réseau des eaux usées à hauteur de 6 755.20 €, ayant pour conséquences les transferts suivants :

Section d'investissement 52 635.51 €

Section d'exploitation145 040.36 €
Formant un total de197 675.87 €

- D'effectuer lesdits transferts selon les schémas suivants :

Excédent d'investissements :

- Dépense sur le budget principal de la commune au compte 1068.

- Recette sur le budget annexe « régie assainissement » de Fougères Agglomération au compte 1068.

Excédent d'exploitation :

- Dépense sur le budget principal de la commune au compte 678.

- Recette sur le budget annexe « régie assainissement » de Fougères Agglomération au compte 778.

- De convenir d'un plan de travaux d'investissement pluriannuel sur le réseau d'assainissement collectif de la Commune avec Fougères Agglomération.

Projet de déviation de la RN 12.

Le projet de déviation de la RN 12 a été acté voilà plusieurs années en bidirectionnel 2 x 1 voies.

Cinq hypothèses ont été étudiées et sont présentées au Conseil Municipal.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité dans l'agglomération de BEAUCE, laquelle est traversée par plus de 10 000 véhicules chaque jour ;

Considérant qu'il est impératif qu'il soit inscrit dans le Contrat de Plan État-Région 2020-2027 et que la réalisation en deux phases est plus couteuse ;

Considérant l'impact financier d'un tel aménagement ;

Considérant le fait que la modification du scénario initial qui était acquis pour une voie bidirectionnelle, ait conduit à la réalisation de nouvelles études pour une 2 X 2 voies, la Commune de BEAUCE va demeurer impactée par un important trafic routier pendant encore de trop nombreuses années,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De rendre prioritaire la sécurisation de la RN 12 dans la traversée du Bourg**

de Beaucé, et d'exiger des services de l'État la réalisation des travaux qui s'imposent dans les délais les plus brefs, compte tenu du retard apporté au projet, consécutif aux nouvelles études engagées pour le projet d'une 2 X 2 voies.

- De retenir la variante 5 : déviation à 2 X 2 voies, élargissement de la R.D. n° 798 et de la rocade à 2 X 2 voies, rétablissements dénivelés et aménagements de deux échangeurs,

- De préciser que la 2 X 2 voies offrira la possibilité d'utiliser une des voies pour un transport collectif en site propre le cas échéant,

- De préciser que la variante 5 doit également prévoir le rétablissement de la VC7 et de la voie verte Fougères-Vitré dans sa logique de réversibilité,

- D'étudier plus profondément le détail du fonctionnement des ronds-points et la nécessité de définir la liaison la plus pertinente avec le barreau,

- De demander à nouveau l'inscription prioritaire du projet au Contrat de Plan État-Région 2020-2027,

- De demander qu'un aménagement foncier soit mis en place le plus rapidement possible sur un territoire élargi.

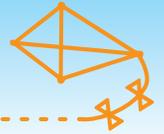
Acquisition d'une bande de terrain à « la Métairie ».

Par délibération datant du 17 Septembre 2019, l'acquisition d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée section A n° 62 avait été évoquée dans le cadre du projet de vente d'une partie du chemin communal situé à proximité.

L'objectif serait d'agrémenter cet espace de plantations destinées à assurer une protection du Village de la Métairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'acquisition au prix de 1 € / m² d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée section A n° 62, sur sa partie Sud bordant le



chemin communal. Sa superficie devra être sensiblement équivalente à la surface du bien cédé par la Commune à Monsieur BEAUGENDRE, en application de la délibération du Conseil Municipal datée du 28 Janvier 2020.

- de désigner le Cabinet GÉOMAT domicilié 47 rue Kléber à Fougères pour la réalisation du document d'arpentage du bien acquis.

- de désigner l'Étude de Maître Laurence CHEFTEL Notaire à Fougères, 1 rue de Verdun pour la rédaction et la publication de l'acte de vente devant intervenir entre le propriétaire et la Commune.

- de prendre en charge les frais inhérents au bien acquis, à savoir :

- frais de bornage.

- frais se rapportant à l'acte de vente rédigé par le Notaire.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et les documents se rapportant à cette affaire.

- demande qu'une convention pour occupation soit établie entre le propriétaire et la Commune afin de permettre à celle-ci d'accéder au terrain dans les plus brefs délais. Monsieur BEAUGENDRE sera en contre-partie autorisé à remblayer le chemin qu'il a acquis.

Participation communale au fonctionnement des C.L.S.H. sur les Communes de LAIGNELET et de LA CHAPELLE JANSON

La fédération départementale de Famille Rurales en charge de la gestion des centres de loisirs sur les Communes de LAIGNELET et de LA CHAPELLE JANSON sollicite le renouvellement de la convention relative à la contribution financière de la Commune de BEAUCE pour l'année 2020.

La participation par journée et par enfant est fixée à 15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les projets de conventions qui viennent de lui être présentés et accepte de contribuer à

hauteur de 15 € par jour et par enfant pour le fonctionnement des centres de loisirs sur les Communes de LAIGNELET et de LA CHAPELLE JANSON.

Travaux de modernisation de l'éclairage public.

Par délibération datée du 4 Juin 2019, il avait été décidé de procéder à la modernisation des installations d'éclairage public de l'ancien lotissement communal alimenté par le poste des violettes, ainsi que d'une partie de la rue de paris.

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 a accordé 2 subventions pour la réalisation de ces travaux, à savoir 1 382.40 € pour la rue de paris et 20 695.68 € pour l'ancien lotissement communal.

Conformément au diagnostic qui a été effectué sur les installations, ainsi qu'au choix des matériels retenus par le Conseil Municipal, une offre a été sollicitée auprès de quatre Entreprises spécialisées.

Les trois réponses obtenues en début d'année 2020 ont donné lieu à une seconde demande de proposition de prix sous forme de rabais conformément au code des marchés publics.

Deux entreprises ont donné suite à cette demande. Les offres sont communiquées à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'Entreprise CITEOS pour un montant de 35 906.00 € h.t.

Désignation du Maître d'œuvre pour la rénovation des classes de l'école sinistrées par la tempête DENNIS

Dans le cadre des travaux de rénovation engendrés par la tempête DENNIS, GROUPAMA Assurances a missionné le Cabinet BATEX représenté par Monsieur LE GOFF, pour la Maîtrise d'œuvre.

La convention d'honoraires est portée à la connaissance de l'assemblée.

Il est précisé que ces honoraires d'un montant de 4 700 € h.t. sont pris en charge par le contrat d'assurance de la Commune, et pourront éventuellement être réglés directement par GROUPAMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention d'honoraires qui vient de lui être présentée.

- Décide de donner délégation à GROUPAMA pour le règlement direct auprès du Cabinet BATEX de la prestation de maîtrise d'œuvre indiquée dans la convention.

Financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés (RASED).

La circulaire n° 2014-104 du 18 Août 2014 précise les modalités de fonctionnement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) et les missions des personnels qui y exercent.

Ces aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale propose donc de valider le principe d'une contribution financière à ces missions qui rentrent pleinement dans le fonctionnement de l'école publique de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le mode de répartition qui vient de lui être présenté et accepte de contribuer au fonctionnement du RASED pour un montant de 153.00 € qui sera versé sous la forme d'une subvention exceptionnelle à l'école publique René Guy CADOU, selon les instructions de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale.



Renouvellement du contrat de l'animatrice de l'espace-jeux RITOURNELLE dédié à la petite enfance.

L'espace-Jeux RITOURNELLE destiné aux enfants âgés de 0 à 3 ans a été mis en place sur la Commune en 1994, et s'adresse aux assistantes maternelles ainsi qu'aux parents des enfants.

Depuis le 1er Septembre 2010, la Commune a recours annuellement à la prestation « Remplacements et Renforts » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'emploi de l'animatrice. Ce contrat arrivant à échéance au mois de Juillet prochain, il est donc proposé de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir une 2ème séance tous les jeudi matins pendant les périodes scolaires, selon des horaires identiques à la séance du vendredi.

- de renouveler auprès du C.D.G. d'Ille et Vilaine pour la période comprise entre le 1er Septembre 2020 et le 30 Juillet 2021 et selon les conditions actuelles, le contrat de l'animatrice de l'espace-jeux qui sera rémunérée au grade d'éducateur jeunes enfants au 12ème échelon.

- Les congés payés seront réglés mensuellement.

- Conformément à la délibération du 8 Novembre 2012, la durée de chacune des séances reste fixée à 3 heures.

- d'accepter une extension de ce service à hauteur d'une demi-journée chaque semaine scolaire, sans l'intervention de l'Animatrice. Les participantes habituelles pourront ainsi occuper le local communal qui leur est dédié en fonction de sa disponibilité et sous la responsabilité de 2 personnes.

Fixation des nouveaux tarifs de cantine et de garderie scolaires pour la rentrée 2020-2021.

La Commission scolaire réunie le 6 juin 2020 a pris connaissance des bilans de fonctionnement du service de la restauration scolaire ainsi que de la garderie établis d'après le compte administratif 2019. Par conséquent, elle propose pour l'année 2020-2021 de maintenir le mode de fonctionnement et les tarifs actuels de la pause méridienne qui inclue le repas et le temps récréatif surveillé sur la tranche horaire 11 h 40 – 13 h 20.

Une augmentation de 0.05 € du tarif de la garderie est par contre préconisée.

Pour la rentrée prochaine, l'effort initié en Février dernier pour lutter contre le gâchis alimentaire va être accentué, avec la mise en place d'un tri destiné à déterminer les types d'aliments les plus jetés.

D'autre part, l'achat des denrées alimentaires d'origine bio va être poursuivi, et dans la mesure du possible en circuit court.

Enfin des menus végétariens seront proposés de manière de plus en plus régulière au cours de l'exercice.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de définir le fonctionnement de ces services et les tarifs qui y seront applicables dès le 1er septembre 2020 de la manière suivante :

Pause Méridienne :

(le prix du « service pause méridienne » comprend le prix du repas ainsi que le prix du service « temps récréatif surveillé » sur la tranche horaire 11 h 40 -13 h 20)

Catégories	Repas ponctuel	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours
Maternelle de la commune	4,00 €	3,80 €	3,70 €
Maternelle hors commune	5,10 €	4,90 €	4,80 €
Elémentaires	5,10 €	4,90 €	4,80 €
Enseignants	8,40 €	-	-

Garderie scolaire :

La compabilisation du temps de présence s'effectue par tranche de 15 minutes.

Catégories	Tarifs pour la période scolaire 2020-2021
1/4 d'heure	0,40 €
Forfait au-delà de 18h30	7,80 €

	Horaires de service	Horaires de facturation
Matin	7h15 - 8h20	7h20 - 8h20
Midi	11h40 - 13h20	11h50 - 13h20.
Soir	16h45 - 18h30	16h45 - 18h30.

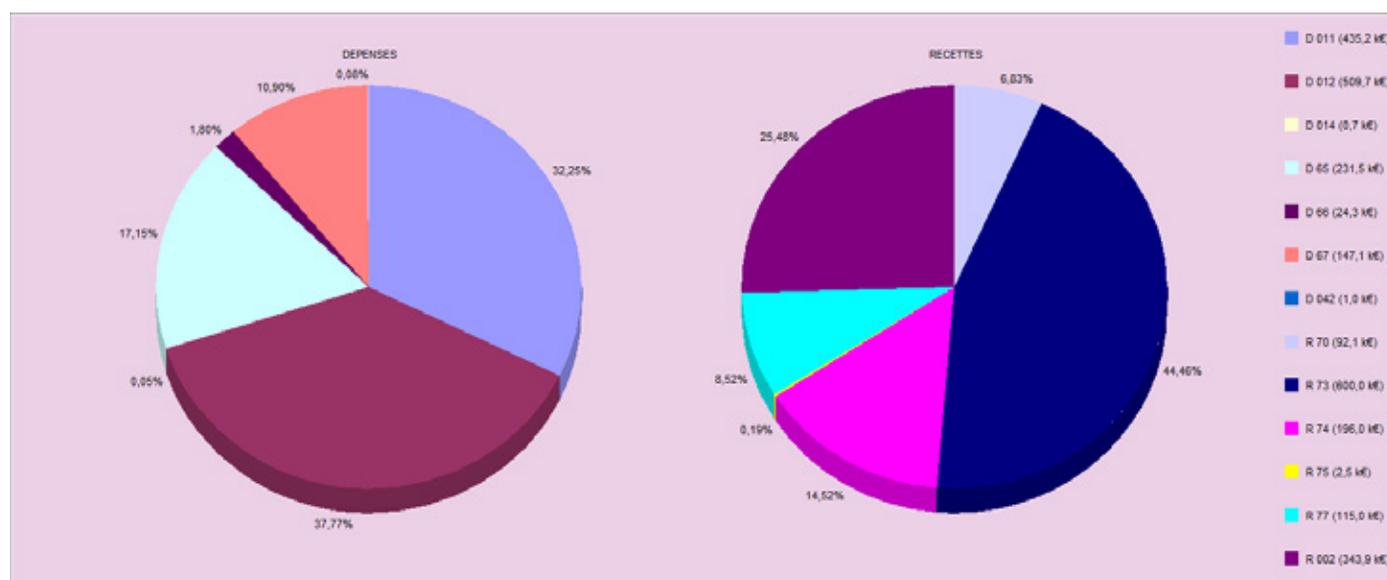
(Le midi, uniquement pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine).



Budget



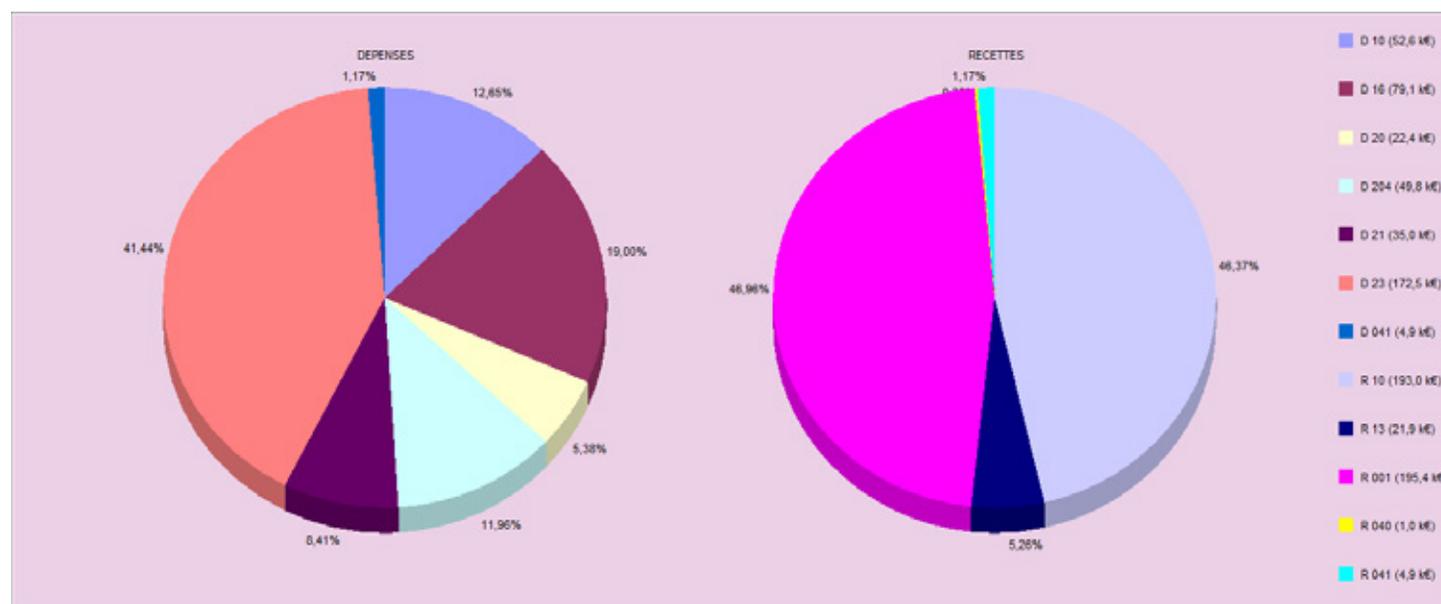
Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette -



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	435 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	509 700,00
014	Atténuations de produits	700,00
65	Autres charges de gestion courante	231 519,22
66	Charges financières	24 288,00
67	Charges exceptionnelles	147 131,01
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 035,00
TOTAL DEPENSES		1 349 573,23

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	92 149,18
73	Impôts et taxes	600 000,00
74	Dotations, subventions et participations	196 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00
77	Produits exceptionnels	115 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	343 924,05
TOTAL RECETTES		1 349 573,23

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette -



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 635,51
16	Emprunts et dettes assimilés	79 065,00
20	Immobilisations incorporelles	22 402,82
204	Subventions d'équipement versées	49 762,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00
23	Immobilisations en cours	172 468,82
041	Opérations patrimoniales	4 852,38
TOTAL DEPENSES		416 186,53

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	192 972,19
13	Subventions d'investissement reçues	21 900,00
001	Excédent d'investissement reporté	195 426,96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 035,00
041	Opérations patrimoniales	4 852,38
TOTAL RECETTES		416 186,53



Budget



Le budget de fonctionnement concerne toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien courant de la commune telles, les dépenses d'énergies, l'achat de fournitures (école, cantine, papeterie, services techniques, ...), les dépenses liées au personnel communal (9 équivalents temps plein et 3 temps partiel) mais aussi les subventions aux associations et la participation aux structures communales. Ces dépenses sont financées par les recettes propres de la commune (participation des usagers aux services), les recettes fiscales, les donations et participations de l'Etat.

Le budget d'investissement représente toutes les dépenses de la commune, destinées à réaliser des équipements.

Pour 2020 sont envisagés, entre autres :

- Décoration intérieur de la Mairie
- Réhabilitation du local Martin

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les Communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Par conséquent, pour 2020, et afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir sur le taux de la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale sera calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé fait par Monsieur le Maire d'où il résulte que les dépenses prévues au budget 2020 s'élèvent à **1 783 975.76 €** réparties ainsi :

- dépenses de fonctionnement	1 367 789.23 €
- dépenses d'investissement.....	416 186,53 €
Ces dépenses sont couvertes par les recettes suivantes :	
- recettes de fonctionnement	1 118 391.23 €
- recettes d'investissement.....	<u>416 186,53 €</u>
formant un total de.....	1 534 577.76 €

d'où une différence de 249 398 € qu'il est proposé de couvrir à l'aide des impositions complémentaires prévues à l'article 7311, d'où un total des recettes de 1 783 975.76 €.

De ce fait, les taux d'imposition communaux, restent identiques à l'année 2019, soit :

- Foncier bâti..... 18.60 %
- Foncier non bâti..... 47.22 %

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget étaient nécessaires au bon fonctionnement des services communaux, le Conseil Municipal vote les ressources indiquées ci-dessus, destinées à faire face aux dépenses.

D'autre part, il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 à hauteur de **161 654,19 €** à la section d'investissement.

Budget Voirie – 2020

Le budget voirie retenu pour l'exercice 2020, se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement

frais de travaux	29 834.12 €
frais de gestion	<u>47 885.10 €</u>
TOTAL	77 719.22 €



Budget



Section d'investissement

total des travaux prévus	54 033.60 €
dont il convient de déduire les sommes suivantes :	
reprise du reliquat de l'exercice 2019	1 087.53 €
récupération de la T.V.A. de l'exercice 2018 -	- 2 896.02 €
amortissements.....	- 2 463.11 €
TOTAL	49 762.00 €

Formant un total de 127 481.22 €

Parmi les travaux réalisés sur cet exercice :

- Plantations du chemin Chasles
- Peintures routières sur la voirie

Attribution des subventions communales – 2020

Chacune des propositions a été basée sur le dossier financier présenté, ainsi que sur les actions envisagées.

Nous tenons à rappeler tout d'abord quelques critères indiqués par le code général des collectivités territoriales (CGCT) :

La subvention doit répondre à un besoin financier de l'association pour assurer son fonctionnement (l'aide ne doit donc en aucune façon contribuer à une capitalisation de sa trésorerie)

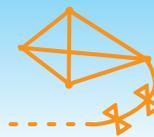
L'activité de l'association doit-être non lucrative

Les subventions aux associations doivent-être d'intérêt local

La base retenue pour le calcul de la D.G.F. en 2020, à savoir 1394 habitants est appliqué aux participations calculées selon le nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les aides suivantes au titre de l'exercice 2020 :

Associations	Attribution (en €)
U.N.C. / A.F.N. / Soldats de France	200.00
Comité de gestion du plan d'eau communal	300.00
A.P.E. de l'école publique de Beaucé	500.00
Foot-ball Club Sud Fougereais	1 000.00
Tennis Club	0
Amicale des Volières Fougereaises	1 000,00
Association sportive et culturelle	155.00
Chorale Saint Martin	155.00
Groupement des Jeunes du Bocage Fougereais	(1.80 € x 1394h) 2 509,20
Club du Muguet	155.00
C.L.S.H.	15 €/enf/jour ou 7,5 €/demi-journée
C.L.I.C. (Ass. CAUDEHM)	(0.35 € x 1394 h) 487,90
A.D.M.R.	(1€ x 1394 h) 1 394.00
O.C.A.S.	(2.70 € x 1 394) 3 763,80
Société d'agriculture du canton de fougères nord	(0.31 € x 1 394) si documents fournis Soit 432.14
Association française des sclérosés en plaques	100.00
Prévention routière	100.00
Assoc. d'animation de la Rés St Gilles de Luitré	100.00
Rêve de Clown Bretagne	100.00
France ADOT 35 (don d'organes)	100.00
Association des bibliothèques hospitalières échelon local (ABHR)	100.00
Total des subventions attribuées (hors CLSH)	12 152.04



Permis de construire

Dénomination	Adresse	Projet
SCI GFDI 113 M. GUINET Olivier	Beauséjour	Construction d'une surface commerciale
Mme JULIEN Sylvie	Lotissement Parc De La Chesnaie	Construction d'une maison d'habitation
Mme FRANDEBOEUF Christine	Lotissement Parc De La Chesnaie	Construction d'une maison d'habitation
SCI MENHIR M. LE HIR Patrice	Bellevue	Travaux sur extension existante

Déclaration préalable

Dénomination	Adresse	Projet
Mme GARNIER Valérie	22, allée des Jonquilles	Agrandissement d'une porte de garage et déplacement d'un portail
M. RAUX Xavier	2, chemin Niche Coucou	Pose d'un portail et d'une cloture
M. BENOIST Jean-Louis	18, allée des Acacias	Création d'un carpot
M. TROCHON Hervé	6, allée des Mimosas	Création d'une terrasse non couverte
M. LESCOAT Arnaud	12, allée des Roses	Ravalement partiel
Mme PERDRIEL Hélène	La Hubaudière	Remplacement de menuiseries
M. BAGOT Daniel	4, allée des Primevères	Ravalement façade
Mme GARNIER Valérie	22, allée des Jonquilles	Mise en place d'un piège à eau



ECOLE PUBLIQUE René Guy CADOU

Sans toit

Le dimanche 16 février 2020, au passage de la tempête Dennis, une partie du toit de l'école René-Guy CADOU s'est envolée. De nombreux dégâts sont à déplorer, aussi bien sur la structure que sur les salles de classe et leurs équipements.

Dans l'urgence, les pompiers, M. Le Maire, les employés communaux, un adjoint, un conseiller municipal, deux habitants sont intervenus pour sécuriser les lieux et déplacer le

meublier. Ainsi que l'entreprise COUPE (couverture-charpente) de FOUGERES qui a pu mobiliser six employés pour recouvrir provisoirement le toit avec des tôles.

Nous tenons vivement à remercier tous ces intervenants pour leur dévouement.

Afin d'assurer la reprise des cours dans l'école, le lundi 2 mars, il a été décidé de louer quatre classes modulaires Portakabin, qui ont été installées le mercredi 26 février dans la cour de l'école, afin d'accueillir 25 élèves de CP et 18 de CM2 (une demi classe par modulaire). Ces classes modulaires resteront en place en fonction de la durée des travaux de réhabilitation. Le

coût de location de ces structures est pris en charge par les assurances.

Deux classes sur huit à l'étage de l'école sont inutilisables. Des travaux de réparation doivent être menés au niveau du toit et le plafond doit être examiné. Les élus ont effectué des démarches auprès des assurances et d'un expert. Les différentes expertises ont décelé plusieurs points d'attention, il s'est avéré qu'il faut reprendre et renforcer la structure de la charpente. De ce fait les travaux ne débuteront qu'en septembre et se poursuivront sur le 1er trimestre de la période scolaire... Une gestion de la présence des enfants sera donc étudiée, de façon à ce que l'accès du chantier diffère de l'accès des personnes





PANNEAUPOCKET est à BEAUCE

La mairie de la commune de BEAUCE se rapproche de ses habitants grâce à l'application gratuite PanneauPocket. Ce système simple et efficace prévient instantanément les citoyens par notification sur les smartphones et tablettes des alertes et des informations de votre commune.

À quoi sert PanneauPocket ?

Alertes météo, coupure réseau, travaux sur la voirie, évènements et manifestations ... Que vous soyez chez vous ou en déplacement, au

travail ou en congés, restez connectés à l'actualité de votre commune, des communes voisines et de vos lieux de vacances favoris.

Grâce à PanneauPocket, la mairie informe en temps réel la population des informations et des alertes qui les concernent.

Une application simple et engagée

Accessible à tous gratuitement, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autres données personnelles du citoyen. Quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket et mettre en favoris une



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

ou plusieurs communes. Désormais, informations et alertes sont à portée de mains de tous les administrés.

Comment télécharger et installer PanneauPocket sur son Smartphone en 4 CLICS.

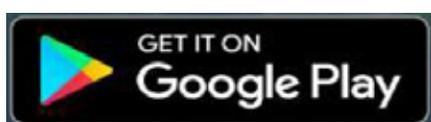
PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple. Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur votre store (Google Play ou App Store) et de lancer le téléchargement de l'application.

C'est totalement gratuit !

EN 4 CLICS

	Ouvrez votre application "Play Store" ou "AppStore" sur votre téléphone ou sur votre tablette		Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
	Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste		Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir" Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.



Extension de la sixième ligne

Depuis le 1er septembre 2018, une 6ème ligne du SURF reliait BEAUCE à LAIGNELET via FOUGERES (place Carnot, pôle d'échange des différentes lignes), et vice-versa. Elle fonctionne 2 jours par semaine, le mercredi et le samedi (huit services par jour).

A compter du 1er septembre 2020, cette sixième ligne sera étendue à un

service quotidien : un passage de bus toutes les heures de 8h à 18h.

Pour répondre à cette fréquence, dans un premier temps un arrêt est prévu au niveau de la place Brinthault. Un second arrêt est à l'étude le long de la rue de Bretagne, pour si possible, un aménagement fin 2021.

Ce service quotidien au sein du bourg de BEAUCE annulera les trajets scolaires BreizhGo à partir du 1er septembre 2020. Dans le secteur rural, le service BreizhGo demeure.

Les inscriptions aux transports des enfants de BEAUCE (Ruraux et Bourg) doivent se faire auprès de l'organisme SURF, ce dernier se charge de la répartition avec l'organisme BreizhGo.

Une application mobile SURFBUS a vu le jour le 22 juin, vous pourrez retrouver les horaires de l'arrêt le plus proche, acheter des titres de transport...

Dès que les tarifs et le nouveau plan seront publiés, nous les mettrons à votre disposition auprès du secrétariat et sur le site internet de la commune.





INFORMATION et DISTRIBUTION des MASQUES à BEAUCE

1^{ère} étape : l'information et le recensement

Un courrier d'information avec un coupon nominatif a été distribué début mai dans toutes les boîtes aux lettres de la commune afin d'organiser la distribution du masque alternatif grand public que la commune **offre** à chaque administré.

2^{ème} étape : la distribution

La distribution a eu lieu entre le 15 et le 19 mai 2020. Les tournées de distribution des masques ont été effectuées par 2 en mélangeant anciens et nouveaux élus de manière à découvrir les secteurs.



Quelques conseils importants :



Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré.



Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières.



Couvrir le nez et la bouche.

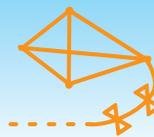


Une fois posé, ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60 ° pendant 30 min.

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



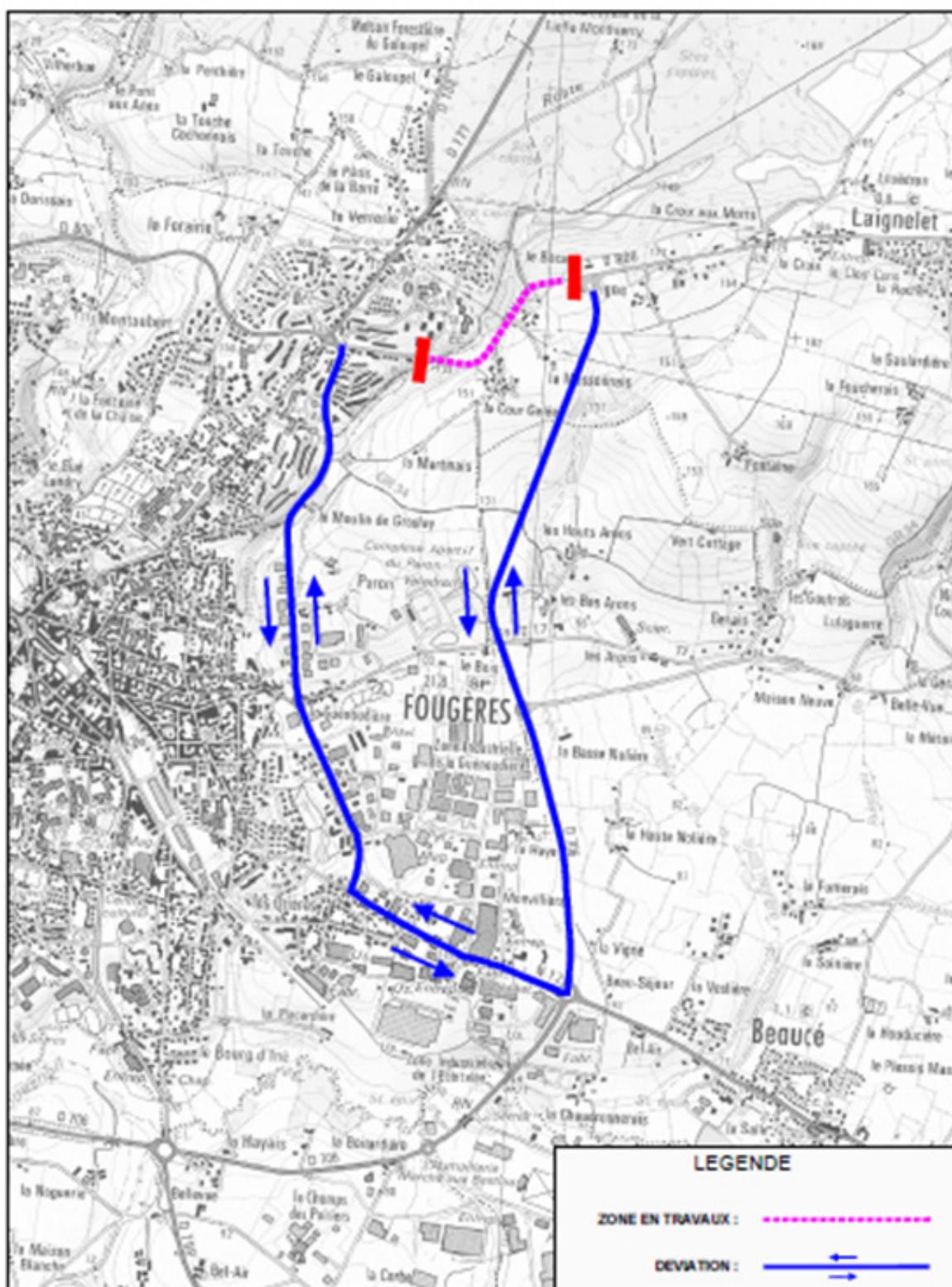
Travaux sur la RD806 entre Rue de SAINT LO (Fougères) et le giratoire du bocage (Laignelet) - Déviation à prévoir

Le Département d'Ille et Vilaine (service DGTI- SET 2) lance les travaux de l'aménagement de la RD806 (route de Gorron) qui va nécessiter la fermeture de cette route entre le giratoire de la rue de Saint Lo (côté Fougères) et le giratoire du bocage (côté LAIGNELET) :

Une première période de fermeture est prévue du 06 au 31 juillet prochain.

Pour le mois d'août, la route sera ré-ouverte à la circulation, avant une deuxième période de fermeture pour septembre.

L'agence Départementale du pays de Fougères est chargée de mettre en place la fermeture de la route ainsi que la déviation, selon le plan suivant :





Le CLIC Haute Bretagne



Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Haute Bretagne, Antenne MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) couvre le territoire de Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne et Liffré Cormier Communauté.

C'est un service à destination des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap, de leur entourage ou proches aidants et des professionnels qui les accompagnent.

Les professionnels accueillent, écoutent, informent et orientent vers les services adaptés à la situation de la personne. Le CLIC répond aux questions sur le maintien à domicile, l'adaptation du logement, le transport adapté, l'accès aux droits, les structures d'hébergement ...

Les professionnels peuvent conseiller et accompagner les personnes pour constituer un dossier (APA, PCH RQTH, scolarité, CMI invalidité/priorité/stationnement...).

La crise sanitaire de la COVID-19 nous oblige à adapter notre accueil et accompagnement auprès des personnes pour respecter les gestes barrières.

Les professionnels du CLIC Haute Bretagne restent à la disposition des personnes par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et sur **RDV uniquement** sur les deux sites :

- Fougères : 3 avenue de Normandie

- Maën Roch (Saint Brice en Coglès) : 5 rue Victor Roussin

Les permanences dans les communes (Antrain, Bazouges la Pérouse, Tremblay, St Germain en Coglès, Louvigné du Désert, St Georges de Reintembault, St Aubin du Cormier et Liffré) reprendront à partir du mois de septembre.

Service gratuit. Les professionnels sont tenus au secret professionnel.

Contact avec le **CLIC Haute Bretagne** au **02 99 98 60 23** – clic@assohautebretagne.fr –

www.clichautebretagne.com - page facebook : CLIC Haute Bretagne

Isabelle Bouvier et Laure Macé

Conseillères Vie quotidienne et Autonomie



CLIC HAUTE BRETAGNE

Antenne MDPH

- 5 Rue Victor Roussin, Saint Brice en Coglès
35460 Maën Roch
 - 3 Avenue de Normandie
35300 Fougères
- ☎ **02.99.98.60.23**



Communiqué de la FREDON Bretagne - N°65 juin 2020

Flash **S.È.V.E.**

Bulletin de situation sanitaire : Santé - Environnement - VÉgétal

SOMMAIRE

Raisin d'Amérique

Berce du Caucase

Rédaction :
FREDON Bretagne - 02 23 21 18 18



FREDON Bretagne
ZA Bellevue
5 rue Antoine de Saint-Exupéry
35235 THORIGNÉ-FOUILLARD
Tél. 02 23 21 18 18
Fax 02 99 27 56 89
www.fredon-bretagne.com
fredon@fredon-bretagne.com



Raisin d'Amérique STADE VÉGÉTATIF : JUSQU'À DEUX MÈTRES DE HAUTEUR



La toxicité du raisin d'Amérique se révèle par ingestion de n'importe quelle partie de la plante. A ce stade, le Phytolaque présente également un risque pour les chevaux, même s'ils n'ont pas tendance à la consommer si l'animal dispose d'une autre source de pâturage.

En ce début de mois de juin, la plante devient facile à repérer avec son port dressé pouvant atteindre deux mètres et ses larges feuilles. Dans le cadre de la lutte contre cette plante, il faut rappeler que seul l'arrachage à la bêche donne des résultats satisfaisants.



*Raisin d'Amérique de 2 mètres de hauteur.
Morbihan : 3 juin
© FREDON Bretagne*

En cas de découverte de foyer, merci de faire parvenir à la FREDON Bretagne une photo afin de confirmer l'identité de la plante et de procéder ensuite à une large prospection afin de vérifier l'étendu du foyer du raisin d'Amérique dont les oiseaux dispersent les graines sur de grandes distances.



Berce du Caucase PRÉSENCE DES PREMIERS BOURGEONS FLORAUX



La dangerosité de la berce du Caucase est causée par la présence d'une molécule produite par la plante, la fumarocoumarine. Cette substance située dans la sève, au contact avec la peau rend celle-ci photosensible. Lorsque l'on s'expose au soleil les brûlures apparaissent. Attention, ces brûlures peuvent aller jusqu'au troisième degré et éventuellement nécessiter une greffe de la peau. Les symptômes peuvent durer plusieurs années.

A ce stade de l'année, le principal indice pour reconnaître la Berce du Caucase est son gigantisme : ses feuilles font à présent jusqu'à un mètre de hauteur et la tige fleurale porte un énorme bourgeon



Illustration d'une brûlure modérée d'une habitante d'Ille et Vilaine en 2019 © FREDON Bretagne



Première tige florale de deux mètres de hauteur portant un gros bourgeon à son extrémité. Morbihan : 3 juin 2020 © FREDON Bretagne

ATTENTION DANGER :
NE PAS PAS TOUCHER

QUE FAIRE :
Prendre une photo et signaler sa présence à la
FREDON Bretagne au 02 23 21 18 18 ou
olivier.audras@fredon-bretagne.com

Entretien de la végétation et des Jardins

En cette période de croissance des végétaux, nous vous demandons d'être vigilants quant à la gêne occasionnée, pour la libre circulation des piétons, des véhicules et la visibilité des panneaux de signalisation.

Nous attirons aussi votre attention sur les branches qui peuvent compromettre le bon fonctionnement des lignes électriques et/ou téléphoniques, dans le cas où elles touchent les câbles.

Nous rappelons également qu'il faut éviter d'importuner votre voisinage, il convient donc de tondre la pelouse, d'utiliser les motoculteurs, de tailler les haies ou d'utiliser tout autre engin d'intensité sonore élevée (type nettoyeur à haute pression) à des heures acceptables pour tout le monde.

**C'est-à-dire entre 10h00 et 19h00
en évitant le Dimanche**

Votre plaisir de jardiner ou de bricoler peut devenir un cauchemar pour vos voisins. De plus en plus de plaintes nous arrivent en Mairie ; il serait dommage d'en être amené à établir un arrêté municipal, alors qu'il suffit tout simplement de bons sens et de respect.

**Moins on fait de bruit,
Mieux on s'entend!**





Mme Paulette BOHUON, habitante de BEAUCE est notre mémoire vivante...

Quatrième enfant d'une fratrie de six, Paulette HEUVELINE est née en mai 1934 à LA DOREE, commune située entre FOUGEROLLES-DU-PLESSIS et SAINT MARS SUR LA FUTAIE. Sa mère décéda alors qu'elle n'avait que 6 ans ; c'est sa Grand-Mère qui l'éleva. Au regard de ses très bons résultats scolaires, elle intégra la Communauté Religieuse de BRIOUZE (61) dès l'âge de 14 ans, où elle y effectua ses études supérieures et y devint Maîtresse d'école.

Lors du mariage de sa sœur aînée à FOUGERES en 1955, elle rencontra son mari Raymond BOHUON. Ils se marièrent le 4 août 1956, ils ont une fille, deux petites-filles et quatre arrière-petits enfants.

Lorsqu'ils décident de s'installer en décembre 1972 à BEAUCE, ils font construire leur maison au sein du 1er lotissement communal (seulement 3 maisons y étaient implantées à cette date).

Paulette était enseignante et son mari a été 24 ans élu au sein du Conseil Municipal de BEAUCE. De ce fait Paulette qui souhaitait elle aussi participer activement à la vie communale était régulièrement invitée aux différentes activités/animations organisées au sein de la commune. Passionnée par la photographie depuis ses jeunes années, elle était chargée d'immortaliser les événements en prenant des photos. Après développement, Paulette classait ses clichés par thèmes dans des classeurs, c'est de là qu'a débuté son « archivage ». Par la suite, en plus de ses photos, Paulette et Raymond se sont mis à la recherche de tous les articles de presse en lien avec les actualités Beaucéennes.

C'est avec fierté (bien méritée) que Paulette m'ouvre l'armoire où sont rangés tous ses classeurs, 14 thèmes y sont répertoriés :

- l'école
- l'Eglise et sa rénovation
- l'Activité commerçante et artisanale
- les spectacles
- les constructions
- le Club du Muguet
- les maisons fleuries
- la bibliothèque
- les obsèques
- les bulletins municipaux



- le Comice
- le sport
- les rocades
- les Vertes Rives

Chaque photo, chaque article y est minutieusement présenté, daté et identifié par une phrase synthétique. Paulette m'explique : « **Cela me prend beaucoup de temps, car tous les jours je recherche, je découpe, je**



parlait déjà de sa dévotion.

Pour ma part, je suis très impressionnée par sa ténacité, car beaucoup d'entre nous avons un jour entrepris ce genre de collection ou de relevé, mais combien ont duré dans le temps ?



colle et note une phrase qui explique la photo ou l'article ». « Il faut que je sois attentive pour ne pas en oublier et avoir une bonne méthode de classement ».

En parallèle, Paulette note chaque jours les conditions météorologiques et ce depuis 1977. Ces relevés pourraient bien un jour être utiles lors d'études sur l'évolution climatique... D'ailleurs Paulette a déjà été à la tête de l'affiche car en 2010, un article du Ouest-France

Paulette l'a fait et le fait toujours à l'âge de 86 ans.

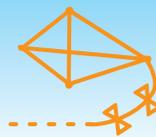
Deux mots me viennent à l'esprit :

« BRAVO » et « MERCI ».

C'est grâce à des personnes comme Paulette que la mémoire perdure.

N'hésitez pas à passer voir Paulette, si vous souhaitez consulter ou bien retrouver un article, une photo sur un sujet qui vous tient à cœur ; elle vous ouvrira sa porte avec bienveillance.





Cérémonie des vœux pour l'année 2020

Le samedi 11 janvier dernier, c'est avec émotion de M. LAGREE Jean-Louis a annoncé officiellement qu'il tirait sa révérence et qu'il nous a relaté quelques souvenirs retenus pendant ses nombreuses années passées au service de la commune de BEAUCE.

Aussi, lors de cet évènement il a chaudement remercié tous les bénévoles qui l'ont soutenu dans sa démarche d'accueil des migrants entre octobre 2016 et février 2018, dont trois de leurs représentants lui ont remis un tableau avec ces mots :

« Merci à la Mairie de BEAUCE. La Terre est ma Patrie, l'Humanité ma Famille ».

Les trois hommes ont déclaré :

« Nous vous remercions pour votre dévouement, pour tout ce que vous avez fait pendant notre présence à BEAUCE et FOUGERES. Jours et nuits,

vous étiez là pour nous accompagner dans tous nos besoins... BEAUCE et FOUGERES resteront dans nos cœurs, tout au long de notre vie, nous garderons ces souvenirs dans nos mémoires ».



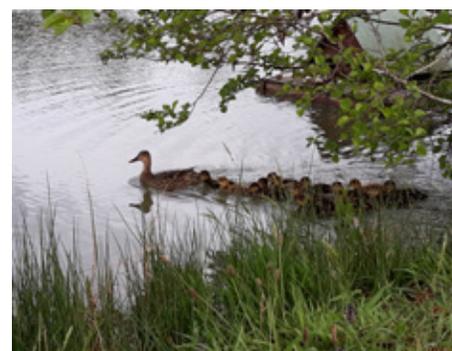
Commémoration du 8 mai 1945

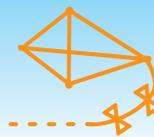
Malgré le confinement la mémoire reste intacte, c'est pourquoi la cérémonie s'est déroulée en comité restreint ; trois maires ont commémoré ensemble le 8 mai dans le respect des consignes sanitaires.

*M. GUIDECOQ Marcel,
président des anciens combattants
et ancien Maire,
M. LAGREE Jean-Louis,
Maire en exercice
et M. IDLAS Stéphane,
élu aux dernières municipales*



Merçi d'avoir pris soin des canetons éclos pendant le confinement ; de nombreux beaucéens ont pu profiter de leur développement et apprentissage. Encore merci à cet inconnu qui mérite d'être « connu » !





Comité de Gestion du Plan d'eau des « VERTES RIVES »

La ré-ouverture de l'association s'est effectuée le 8 février dernier avec une très bonne participation des pêcheurs. L'année commençait bien... malheureusement le COVID19 est passé par là et depuis notre activité est arrêtée.

Nous avons pourtant quelques projets :

- Vide grenier avec l'école le 10 mai,
- Restauration d'une cage,
- Création d'un accès « handicapé ».
- ...

Nous espérons un redémarrage très rapidement car il nous reste des truites et nous aimerions les lâcher avant les grosses chaleurs.

Nous attendons le feu vert de M Le Maire !



Le jour de l'ouverture, voici la prise de notre plus jeune adhérent.

BEAUCE-ANIMATION

Suite à la « pandémie », toutes les manifestations programmées sont annulées.

du « TELETHON » le dimanche 6 décembre 2020.

tous les bénévoles.

MERCI d'être au RV.

Nous remercions chaleureusement

Le bureau de Beaucé-Animation

Notre fête de la musique, aussi, qui cette année en partenariat avec Juliette Drouet et dans le cadre du festival « Humeur Vagabonde » était prévue le jeudi 11 et vendredi 12 juin 2020, sous forme de spectacle autour de l'étang de BEAUCE.

Cette opération devrait être reconduite en 2021.

Par contre « La Ramaougerie de pommé » pour la 4ème édition reste notée dans les agendas le samedi 10 et dimanche 11 Octobre 2020 avec ramassage de pommes quelques jours avant. Bien évidemment comme tous les ans, vous êtes les bienvenus pour cette fête traditionnelle.

A noter également la vente, chez les particuliers, des croissants au profit



Le bureau de Beaucé-Animation

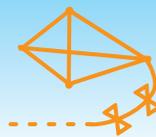
Association Sportive et Culturelle – Gymnastique

25 adhérents composent l'association cette année. Dommage que le COVID soit passé par là pour nous couper dans notre élan !

Toujours dirigés par Catherine et Benjamin alternativement et Nicole en remplacement, les cours sont variés et dans une ambiance conviviale.

Si tout va bien, reprise possible le 21 septembre 2020.

La Présidente, Chantal BESNARD



«Les Tournesols « Histoire à suivre....»

Depuis le jeudi 28 mai la médiathèque « Les tournesols» à ré-ouvert ses portes au public.

L'équipe des bénévoles espère que vous avez vécu cette période de confinement pour le mieux et que vous n'avez pas été privés de lecture !

Désormais la médiathèque est ouverte tous les jeudis aux horaires exceptionnels de 16h à 18h.

C'est Sophie LE HEGARAT qui assure les permanences en tant que bibliothécaire salariée de Fougères



Agglo, les bénévoles n'étant pas autorisées à accueillir les usagers tant que les mesures sanitaires sont maintenues.

Rappelons que pour votre sécurité et celle des autres le port du masque est obligatoire, le nombre de personnes dans la médiathèque est limité et que les livres rapportés sont en quarantaine une semaine.

Ce semestre ces animations n'ont pas pu se réaliser :

- le prix des Incorruptibles avec les élèves de l'école
- l'exposition de la MDIV sur «Les changements climatiques» (qui a été mise en place début mars)
- la projection du film « Guerre et Paix dans le potager» prévue le 10 avril sur le thème de la biodiversité dans le jardin présentée par Ludovic JUIGNET animateur d'éducation à l'environnement du pays de Fougères.
- le vernissage de l'exposition de fin

d'année des dessins et aquarelles des élèves de l'école René Guy Cadou ayant participé aux ateliers d'arts plastiques organisés par Fougères Agglo.

Toute l'équipe de la médiathèque espère vous accueillir au plus vite aux conditions habituelles, en attendant passez un bel été !

Ecole d'Art plastique

Pour rappel, l'atelier de pratique artistique a lieu, dans la commune de BEAUCE, tous les jeudis de 16h45 à 18h15 dans la salle située au-dessus de la médiathèque.

Dans cet atelier à destination des jeunes de 6 à 10 ans, l'objectif principal est la découverte de la diversité des arts plastiques. Les enfants expérimentent et initient leurs sens : peinture, modelage, dessin, assemblage...de nombreuses actions culturelles sont régulièrement proposées aux enfants comme des récré conférences, des films en lien avec le thème artistique de l'année....





Quelques nouvelles de l'Amicale des Volières Fougères



Comme chaque année, nous avons eu le plaisir d'organiser notre Exposition/bourse dans le gymnase de Beucé .

Cette fois encore nous avons pu nous réjouir du nombre de participants, puisque 50 éleveurs, de 6 départements, ont présenté un total de 658 oiseaux d'espèces très variées.

Enfin, nous préparons activement le Championnat de Bretagne 2020, qui, doit avoir lieu, au même endroit les 21 et 22 novembre prochain.



Et nous restons, comme toujours, à la disposition de tous les amateurs d'oiseaux, pour les renseigner ou les conseiller.

Notre site : www.volieresfougereaise.com

Secrétariat : 02 99 97 05 77

Ornithologiquement vôtre.

Le Club du Muguet :

Tout commençait bien !

- Janvier 2020 (2 fois 20) Le repas de «bonne année» avec ses échanges traditionnels de vœux, journée marquée aussi par la décoration (Gemouv) d'Odette par Gilles le délégué du secteur Fougères Nord, et des bouquets et cadeaux offerts par le club en remerciements de ses années de services au sein du club.

C'est aussi la reprise de la gym animée par Juliette notre super coach, La chorale qui se perfectionne en vue de sa prestation lors de l'AG

Départementale en avril, et puis le bal annuel à la salle de LANDEAN.

Jusque-là tout va bien !

- Février et ses crêpes, nous commençons à prévoir le repas de «printemps» ainsi que la belote territoriale (secteur Fougères-Vitré) prévue fin avril.

Des bruits commencent à courir !

- Mars réunion mensuelle et le 17 mars patatras, stop, plus rien n'est possible !

Le temps est long sans nos rencontres et bavardages, mais l'espoir est là (le



téléphone et le facteur aussi), et, en plus le soleil est de la partie.

Malgré tout, nous avons été très sages en respectant les consignes.

Les bretons que nous sommes résistent et continuent de résister, notre objectif étant de nous retrouver (en pleine forme) dès septembre sans oublier la sortie pour «La Marie Guerzaille» début octobre.

En attendant, profitons simplement du beau temps qui arrive et respirons à pleins poumons les senteurs de l'été.

Je vous dis à très très vite et continuez à prendre soin de vous.

Nicole,

Votre Présidente.



OFFICE CANTONAL
D'ANIMATION SPORTIVE
DE FOUGÈRES-NORD

du sport tout l'été (pour les jeunes de 7 à 15 ans)

Benjamin et son équipe proposent, cet été, des activités sportives aux jeunes, dans le respect des mesures barrières. L'occasion de retrouver la vie en collectivité, vivre des moments d'échanges et de partage tout en prenant plaisir dans différentes activités physiques.

Chaque jour, seulement 20 enfants accueillis mais des activités proposées sur 2 jours permettront à 40 enfants d'y participer. Ré-enchanter la vie en développant le vivre-ensemble par le sport, quel beau projet pour cet été proposé par l'OCAS.

Quelques précautions néanmoins

Les sports proposés sont conformes aux propositions du ministère et dans la mesure du possible les règles de distanciation seront appliquées.

Vous pouvez fournir un masque à votre enfant si vous le souhaitez,



notamment aux jeunes de plus de 11 ans. Les encadrants en porteront et disposeront de gel hydro alcoolique pour tous.

Nous vous demandons de vérifier que la température de votre enfant ne dépasse pas 37,8°C.

Exceptionnellement, pas de trajet en car.

Contact pour la commune de BEAUCE :
Alexandra FLINOIS

<http://www.ocas-fougeresnord.fr/>

Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais

Le groupement des jeunes du Bocage Fougerais, est une association sportive qui regroupe 4 clubs séniors (CF2L, Sud Fougerais, US BILLE-JAVENE, A.V.S PARCE). Le groupement réunit 200 licenciés d'U12 à U18 dont une trentaine de féminines ;

Cette saison, nous avons 5 équipes dans la catégories U12/U13 (U13A, U13B, U13 Espoir, U12A, U12B) avec nos U13A qui était au niveau D2 et les autres équipes niveau secteur (S1, S2, S3).

En U14/U15, nous avons 2 équipes (U14, U15A) les U15 A évoluait au plus haut niveau départemental et les U14 en D2

En U16/U17, nous avons 3 équipes (U16, U17A, U16B), les U16 A et U17 se situent en D1 tandis que les U16B était en D2.

En U18, nous avons 1 équipe qui évoluait en D1 puis D2.

Chez les féminines, nous avons 3

équipes (U1, 2 U11), une équipe U11 et U15 foot à 8 et une équipe U11 foot à 5.

Reprise de la saison 2020/2021:

U12/U13 : le Mercredi 20 août de 14h00 à 15h30

U14/U15 : le Mardi 18 août de 17h00 à 18h30

U16/U17 : le Lundi 17 août de 17h00

à 18h30

Féminine : le Mercredi 26 août de 15h30 à 17h00

Si vous êtes garçon ou fille, que vous avez entre 11 et 17 ans, et que vous êtes intéressé par notre association, n'hésitez pas à nous contacter :

Kévin BEUCHERIE : 07 88 68 47 76

Yannick MOREAU : 06 86 44 21 29





FC Sud Fougerais.

Lors de cette saison 2019/2020, 148 membres étaient licenciés au sein du club.

- 17 en vétérans
- 48 en séniors
- 35 au sein du GJ Bocage Fougerais (U12 à U18)
- 38 en école de foot (U6 à U11)
- 10 dirigeants/éducateurs

En séniors, les résultats sont mitigés. L'équipe A, dirigée par Noel PEREE (nouvel éducateur du club), Florent BOYERE, Pascal CHEVREUL et Frédéric LARCHER termine 6ème en D1.

L'équipe B, coachée par Anthony BAHU et Pierre CHEREL, termine 4ème en D3. L'équipe C, dirigée par Clément ROYER en entente avec le CF2L termine 5ème en D5.

Sous la houlette de Mickael AVRY et Mickael PRIOUL, les vétérans se font toujours plaisir, le vendredi soir en championnat de district.

En jeunes, les éducateurs Aurélien COSTARD et Florent BOYERE peuvent être satisfaits de cette saison. Que ce soit en U6/U7 ou en U8/U9 les plateaux se sont bien déroulés grâce au dévouement de plusieurs parents. Merci à eux !

En U10/U11 en entente avec le CF2L, 3 équipes étaient répartis dans les différents secteurs de FOUGERES.

Pour les 35 licenciés du FCSF évoluant au sein du GJBF les résultats sont dans



l'ensemble satisfaisants. La plupart des équipes évoluaient soit au plus haut niveau départemental ou juste en dessous.

Au vu des conditions sanitaires des derniers mois, l'activité du club a été stoppée nette. Malheureusement les manifestations (loto, tournois...) prévues durant les mois de Mai et Juin ont dû être annulées.

Le club tient à féliciter et remercier ses deux arbitres Nolan LEBLANC et David CHAPPE, ses différents partenaires et les différentes mairies pour leurs infrastructures.

Inscriptions :

Toutes personnes souhaitant pratiquer le football, dès l'âge de 5 ans, sont le bienvenu dans notre association.

Les créneaux d'entraînements pour la prochaine saison seront les suivants :

Catégorie U6/U7 (enfants né(e)s en 2014 ou 2015) le mercredi de 10h30 à 11h45 à LUITRE.

Catégorie U8 (enfants né(e)s en 2013) le mercredi de 13h30 à 14h45 à BEAUCE.

Catégorie U9 et U10/U11 (enfants né(e)s entre 2010 et 2012) le mercredi de 13h30 à 14h45 à BEAUCE

et le Vendredi de 17h00 à 18h15 à LUITRE.

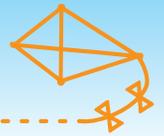
Seniors (à partir de 18 ans) Mardi et Vendredi soir de 19h30 à 21h00.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Hervé LESELLIER (président) au 06 82 49 56 99

Aurélien COSTARD (éducateur de l'école de foot) au 06 08 41 06 97.





ECOLE PUBLIQUE

René Guy CADOU

Poète 1920 - 1951

Repas de NOEL



Tous les enfants ont été conviés le 19 décembre 2019 à participer à un convivial festin.

Tous les agents communaux ont mis la main à la pâte.

Et comme de bien entendu, le Père Noël est venu offrir des chocolats pour finir la journée en beauté.

L'école René-Guy CADOU fête les 100 ans de son poète.

Jeudi 13 février, l'ensemble des élèves et leurs parents a célébré les 100 ans de la naissance de René-Guy Cadou qui a donné son nom à l'école publique de BEAUCE.

Toutes les classes, de la petite section au CM2, avaient préparé dessins,

affiches, biographie, photographies, calligrammes, mises en mots, en gestes et en voix pour honorer la mémoire du poète breton.

Monsieur Le Maire de BEAUCE, Jean-Louis LAGREE et deux élus Monsieur CREIGNOU et Monsieur BERHAULT

étaient eux aussi de la fête. La cérémonie s'est terminée par un petit gouter préparé par les parents d'élèves et partagé entre tous.

Un beau moment de partage pour rendre hommage à ce poète !





Le Carnaval

Début mars, l'ensemble des élèves de l'école ont fêté joyeusement le Carnaval dans la cour de l'école. Déjà le matin, les élèves de maternelle ont déambulé dans les classes primaires avec chansons, sifflets, clochettes et tambourins pour le plaisir des plus grands qui ont profité de cet instant pour stopper leur travail. L'après-midi, tous, petits, grands, enseignants se sont déguisés pour danser et partager un moment convivial. De nombreux parents avaient participé à la fête en préparant des crêpes et les enfants ont pu se régaler.



L'école de BEAUCE pendant l'épidémie Covid-19



s'est organisée, dans le respect du protocole sanitaire.

Les locaux ont été reconfigurés, les règles d'hygiène et de distanciation mises en place. Beaucoup d'enfants étaient heureux de retrouver leur école !

Afin de fêter cette reprise, les élèves ont appris une chorégraphie au rythme du titre « A nos héros du quotidien » de Soprano pour effectuer un « flash mob » (danse collective dans le respect des consignes sanitaires bien sûr !).

Dès le 16 mars, l'école de René-Guy CADOU a dû fermer ses portes face à la situation sanitaire.

Seul l'accueil des enfants des personnels prioritaires restait possible. Pour tous les autres élèves, l'équipe enseignante s'est adaptée et a mis en place une continuité pédagogique : échanges par mail, classe virtuelle, etc...

A compter du 12 mai, grâce à la volonté et au travail de chacun, une réouverture progressive



Paroles d'enfants...

Nous avons interrogé quelques enfants sur le retour à l'école après les deux mois de confinement voici un florilège de leurs réponses :

C'était bien de retrouver ses amis, la classe

J'aime bien le pique-nique le midi, on mange ce qu'on aime

On ne peut plus jouer au loup touche-touche

Ça prend du temps de se laver les mains

C'est dur de garder les distances avec les copains



Calendrier



10 & 11 octobre 2020 : Fête du POMME organisé par BEAUCE-ANIMATION

Du 21 au 22 novembre 2020 : Championnat Régional des Volières organisé par l'Amicale des Volières

Dimanche 6 décembre 2020 : Vente de croissants au profit du TELETHON organisé par BEAUCE-ANIMATION

Pour rappel : les numéros utiles

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

SAMU social : 115

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Coronavirus – COVID-19 : 0 800 130 000

Centre antipoison : 02 99 59 22 22

Urgences (pour tous les secours, depuis un téléphone portable) : 112

Maison Médicale de FOUGERES : 02 99 94 66 02

GRDF : 0 810 43 30 35

ERDF (dépannage) : 09 72 67 50 35

ERDF (demande protection de câble électrique) : 09 69 32 18 79

RTE (lignes électriques) : 02 40 67 37 35

EAU (dépannage) :

S.T.G.S. (pour la partie sud de la RD17) : 09 69 32 69 33

VEOLIA (pour la partie nord de la RD17) : 0 811 90 49 04

SICTOM : 02 99 94 34 58

SURF / BreizhGo : 02 99 99 08 77

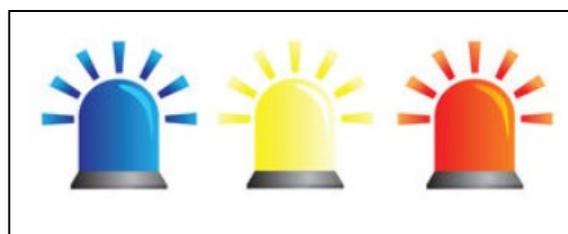
Météo France : 0 892 68 02 35

Préfecture d'ILLE et VILAINE

3, avenue de la Préfecture – 35026 RENNES Cedex 9

Tél : 0 821 80 30 35

Fax : 02 99 02 10 15





Comité de rédaction : Sylvaine BERTHELOT, Mickaël PRIOUL, Brigitte LAGRÉE, Paulina TABRIZI, Fabrice LIBOR, Fabienne LESAVETIER.
imprimerie.garlan@gmail.com - 02 99 99 53 06